

## Projet II

**Groupe 30**

Mercredi, de 14h00 à 17h00 SH-3360 (cours)

Jeudi, de 17h30 à 20h30 PK-2760 et PK-2790 (atelier)

### Responsable(s) du cours

**Nom du coordonnateur :** BEGIN, Guy

**Nom de l'enseignant :** BOUKADOUM, A. Mounir

**Local :** PK-4540

**Téléphone :** (514) 987-3000 #4565

**Courriel :** boukadoum.mounir@uqam.ca

### Description du cours

Cours synthèse de conception en ingénierie, fondée sur les connaissances et les habiletés acquises dans les cours précédents. Il mène à la réalisation d'un projet d'envergure sous la supervision d'un professeur et introduit les concepts du travail en équipe et la gestion de projet. Le projet doit faire l'intégration des mathématiques, des sciences fondamentales, des sciences du génie et des études complémentaires de façon à développer des composants, des systèmes et des processus. Réalisation et exécution du projet.

Préalables académiques :

ING6310 Projet I

### Objectifs du cours

- Appliquer les connaissances théoriques acquises pour la réalisation en groupe d'un projet pratique d'envergure.
- Acquérir une expérience pratique de mise en œuvre d'un projet microélectronique.
- Planification et documentation d'un projet microélectronique.
- Apprentissage et utilisation d'une méthodologie pour procéder à l'analyse et conception de systèmes.
- Pratique des méthodes courantes de travail en génie: présentations, révisions structurées, etc.

### Modalités d'évaluation

Description sommaire	Date	Pondération
<b>Automne 2016 (ING6310)</b>		
1 rapport final		60%
1 présentation orale		30%
1 démonstration		10%

La participation aux réunions du groupe est obligatoire et fait partie de l'évaluation. Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, consultez le site suivant <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integriteacademique.html>.

#### Politique d'absence aux examens

**L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de caractère exceptionnel. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant-e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.**

Il est de la responsabilité de l'étudiant-e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. **De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.**

Dans le cas d'une absence pour raison médicale, l'étudiant-e doit joindre un certificat médical original et signé par le médecin décrivant la raison de l'absence à l'examen. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le certificat. Une vérification de la validité du certificat pourrait être faite. Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant-e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen &ndash; par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant-e constate qu'un étudiant a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant-e peut se voir refuser une reprise d'examen.

L'étudiant-e absent-e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur le site Web du département à l'adresse suivante : <http://info.uqam.ca/politiques/>

L'étudiant-e doit déposer le formulaire dûment complété au secrétariat de la direction de son programme d'études : PK-3150 pour les programmes de premier cycle, PK-4150 pour les programmes de cycles supérieurs. Pour plus de détails sur la politique d'absence aux examens du Département d'informatique, consultez le site web suivant : <http://info.uqam.ca/politiques>

## Renseignements utiles

Les étudiants qui ont une lettre signée de leur conseillère ou conseiller de l'Accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap, dans laquelle il est fait état de leur inscription au ASESH à titre d'étudiant en situation de handicap, sont invités à remettre ce document à leurs professeurs et chargés de cours dès le début de la session afin que les aménagements dans le respect des exigences académiques soient déterminées de concert avec chacun des professeurs et chargés de cours. Les étudiants qui ont une déficience et qui ne seraient pas inscrits au ASESH sont priés de se présenter au AB-2300.

Étudiants ayant une déficience de type visuelle, auditive, motrice, trouble d'apprentissage, trouble envahissant du développement et trouble de santé mentale:

Les étudiants qui ont une lettre d'*Attestation des mesures d'aménagements académiques* obtenue auprès d'un conseiller de l'**Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ASESH)** doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'aménagement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience ou une incapacité mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter l'**ASESH** au (514) 987-3148 ou se présenter au local AB-2300 le plus tôt possible.

## Intégrité académique

#### PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)

**Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une**

évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche;
- Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html> et <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>

## Médiagraphie

VC D. Joseph Stadtmiller -- *Electronics: Project Management and Design* -- ISBN: 0130127299, Prentice Hall, 2001.

VC Colleen Garton and Erika McCulloch -- *Fundamentals of Technology Project Management* -- ISBN:1583470530, Independent Pub Group, 2004.

VC Giuseppe Ferla, Luigi Fortuna, and Antonio Imbruglia -- *Advanced Topics in Microelectronics and System Design* -- ISBN 981-02-4457-6. World Scientific Pub Co Inc, 2000.

VC Andrew Singmin -- *Beginning Analog Electronics Through Projects* -- ISBN: 0750672838, Publisher: Boston, MA : Newnes, 2000.

VC Andrew Singmin -- *Beginning Digital Electronics Through Projects* -- ISBN: 0750672692, Publisher: Boston, MA : Newnes, 2001.

A : article - C : comptes rendus - L : logiciel  
S: Standard - U : uri - V : volume

C : complémentaire - O : Obligatoire - R : recommandé